

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SEPTEMBRE 2020 : LANCEMENT DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DE LA GARE DE BAYONNE

Bordeaux, le 31 août 2020

De septembre 2020 à juin 2022, la gare de Bayonne va bénéficier d'importants travaux d'aménagement destinés à améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Afin de maintenir l'exploitation de la gare, le chantier sera en grande partie conduit de nuit.

L'amélioration de l'accessibilité de la gare de Bayonne nécessite de nombreuses adaptations des infrastructures ferroviaires. Dans un premier temps et jusqu'en janvier 2021, ce sont les voies de service, les caténaires et les installations de signalisation qui doivent être modifiées.

Puis, les travaux vont consister à rehausser les quais à une hauteur de 55 cm dans leur partie rectiligne (devant le bâtiment voyageurs) et à 38,5 cm à leurs extrémités dans les parties en courbe. L'objectif est de réduire au maximum l'intervalle entre le marchepied du train et le quai.

Des ascenseurs seront également installés sur chaque quai. Le revêtement des quais sera refait à neuf, et ils seront équipés de dalles d'éveil à la vigilance.

Le passage souterrain, ainsi que ses accès seront entièrement modernisés.

Enfin, une cour anglaise sera créée pour permettre la transition entre le niveau du bâtiment voyageurs et le quai 1 rehaussé.

Afin de limiter l'impact sur les circulations ferroviaires et d'optimiser la réalisation des travaux, les interventions sur chacun des quais se feront successivement.

- Janvier à mai 2021 : rehaussement du quai 3
- Juin 2021 à février 2022 : rehaussement du quai 2
- Mars à juin 2022 : rehaussement du quai 1 et création de la cour anglaise

Le maintien de l'exploitation de la gare et l'accueil des voyageurs dans les meilleures conditions de sécurité impliquent la réalisation d'une grande partie des travaux pendant la nuit. Malgré toutes les mesures prises pour en atténuer les effets, ces travaux sont générateurs de nuisances sonores.

Cette opération d'envergure d'un montant de 19 millions d'euros est financée dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, selon la répartition suivante : Etat 55% - Région Nouvelle-Aquitaine 45%.